

FAIRE CALCULER LE QUOTIENT FAMILIAL

(Pour cela, il vous faut vous adresser à l'Espace Famille de la Mairie)

Fournir les pièces suivantes :

- ❖ Avis d'imposition 2021 sur le revenu 2020 ou dernier bilan d'activité
- ❖ Justificatif de domicile de moins de trois mois (en cas d'hébergement: fournir une attestation sur l'honneur daté et signé de l'hébergeant avec son justificatif de domicile).
- ❖ Justificatif de moins de trois mois des prestations de la CAF perçues
- ❖ Livret de famille (si changement de la composition familiale, ou si famille inconnue de la base de données mairie)
- ❖ Si changement de situation, justificatif des ressources pour les 3 derniers mois